

# Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle (SMBI)

## Bulletin : Suivi des cours d'eau en période d'étiage

En amont du bassin : **le 20/08/2020**

- La Beauronne de Chancelade
- Le Blâme
- Le Manoire (2 stations)

En aval du bassin : **le 19/08/2020**

- La Beauronne des Lèches
- La Beauronne de Saint-Vincent
- La Crempse
- Le Grolet
- Le Salembre
- Le Vern (3 stations)



## Pourquoi ce suivi et ce document ?

L'objectif de ce document est d'informer les élus locaux et les partenaires de l'état quantitatif de nos cours d'eau.

En effet, les assecs sont de plus en fréquents et importants. Ils mettent en péril la vie aquatique de nos cours d'eau et limitent nos usages. Ce document synthétique vous permet de suivre l'évolution de quelques cours d'eau témoins présents sur le territoire de l'Isle aval.

Le syndicat a fait le choix de suivre le plus possible de cours d'eau afin de mettre un système d'alerte en cas d'assecs trop importants mettant en péril la faune aquatique et dans un second temps d'alerter les services compétents au vu des usagers.

## Suivi de l'état des cours d'eau

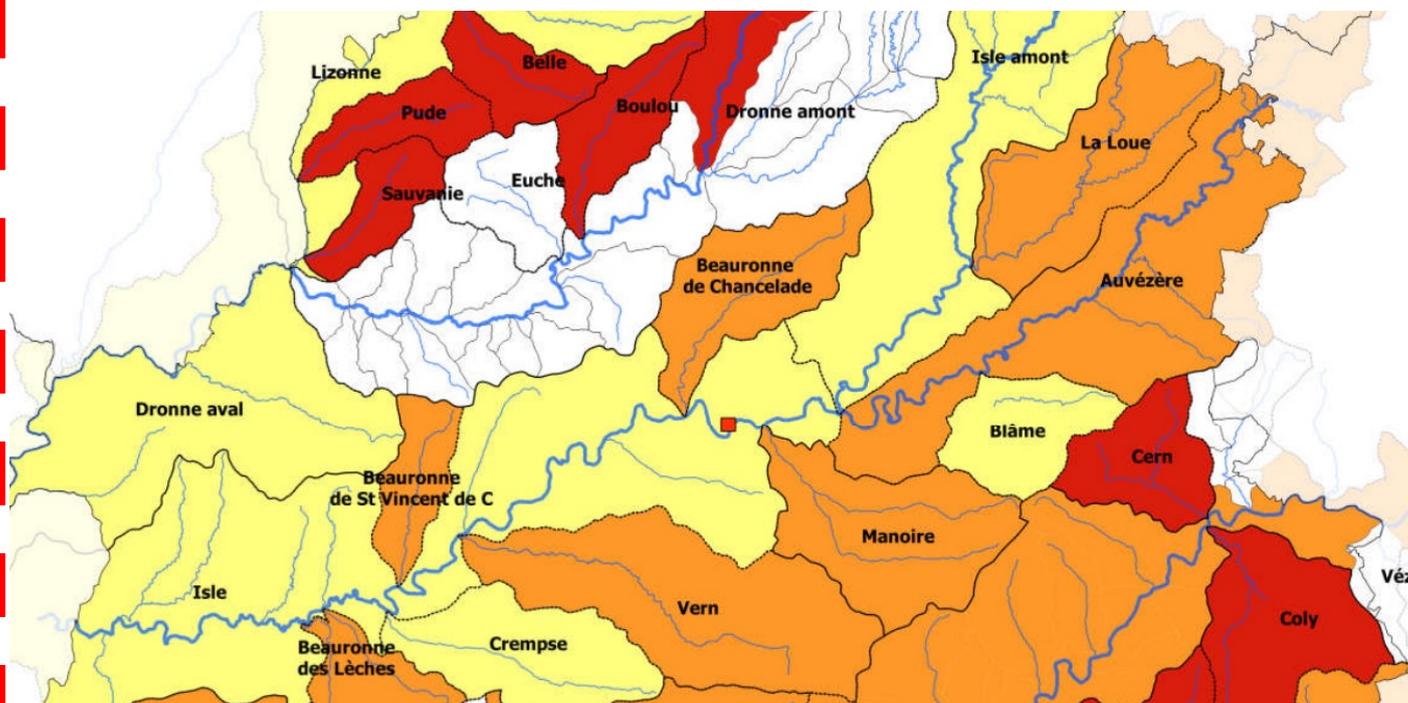
Le suivi consiste en plusieurs relevés de mesures (débit, réduction du lit, lecture du niveau sur une échelle si présente, appréciation sur l'état global du milieu).

- Acceptable pour la vie aquatique
- Vie aquatique mise en péril
- Vie aquatique très menacée (flaques)
- La vie aquatique n'est plus possible (assecs)

Ces données sont envoyées chaque lundi à EPIDOR qui centralise ces informations et les transmet aux services de l'Etat. Ces informations sont utilisées par la suite pour définir les arrêtés de restriction pour l'irrigation.

Une cartographie en ligne est disponible ici : <http://www.etiage-dordogne.fr/>

### Arrêtés de restriction des prélèvements en eau : 14/08/20



Pas de restriction

Seuil d'alerte : 1 j/7 (15%)

Seuil d'alerte renforcé : 3,5 j/7 (50%)

Crise : 7 j/7 (100%)

Source : préfecture de Dordogne.

Ces informations n'engagent pas le SMBI.

# Estimation des débits des cours d'eau en amont

Cours d'eau	Lieu-dit	Commune	Débit estimé (litres / s) *		
			Précédent (14/08/20)	Actuel (20/08/20)	Tendance d'évolution
Le Manoire (aval)	Le Branchier - Moulin du Treuil	Boulazac et St Laurent sur Manoire	118	116	Légère Diminution
Le Manoire (amont) **	Moulin des Brigides	Fosseماغne	Observation	Observation	Légère Diminution
Le Blâme	La Guillaumette	La Boissière d'Ans	167	165	Stabilité
La Beauronne de Chancelade	La Gare	Agonac	48	65	Légère augmentation

**Appréciation du débit (Selon la classification d'EPIDOR):**

- Acceptable pour la vie aquatique
- Difficulté pour la vie aquatique
- Vie aquatique en péril
- Vie aquatique très menacée
- Vie aquatique plus possible

\* : L'appréciation terrain du technicien est prise en compte dans la mesure.

\*\* : L'observation visuelle et la mesure de la hauteur d'eau sont présent en compte

## Localisation des stations



# Cours d'eau en amont

**Le Manoire (aval)**



**Le Manoire (amont)**



**Le Blâme**



**La Beauronne de Chancelade**



# Estimation des débits des cours d'eau en aval

Cours d'eau	Lieu-dit	Commune	Débit estimé (litres / s) *		
			Précédent (14/08/20)	Actuel (19/08/20)	Tendance d'évolution
La Beauronne des Lèches	Pont de la Marconie	Les Lèches	41	41	Stabilité
La Crempse	Centre bourg	Bournac	375	142	Diminution suite à la <b>gestion</b> de la vanne du moulin
Le Vern (amont) **	Le Mortier	Manzac sur Vern	Observation	Observation	A sec
Le Vern (médián)	RD 4	Manzac sur Vern	36	32	Légère diminution
Le Vern (aval)	Champroueix	Neuvic	108	120	Augmentation suite à la <b>gestion</b> d'une vanne
Le Salembre **	Usine Aster	St Germain du Salembre	Observation	Observation	Stabilité
La Beauronne de Saint Vincent	La Veyssière	St Jean d'Ataux	23	20	Légère diminution
Le Grolet **	Moulin du Bost	St Martin / St Laurent	Observation	Observation	Stabilité

## Appréciation du débit (Selon la classification d'EPIDOR):

- Acceptable pour la vie aquatique
- Difficulté pour la vie aquatique
- Vie aquatique en péril
- Vie aquatique très menacée
- Vie aquatique plus possible

\* : L'appréciation terrain du technicien est prise en compte dans la mesure.

\*\* : L'observation visuelle et la mesure de la hauteur d'eau sont prisent en compte

## Localisation des stations



# Cours d'eau en aval

**La Beauronne des Lèches**



**La Beauronne de St Vincent**



**La Crempse**



**Le Grolet**



**Le Salembre**



**Le Vern (amont), le Mortier**



**Le Vern (médian), RD4**



**La Vern (aval), Champroueix**

